

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 55 (1926)

Heft: 11

Rubrik: Musée pédagogique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Philot, de Villargiroud ; Jean Aebischer, de Saint-Antoine ; Joseph Schaffer, d'Ueberstorf ; Marcel Perler, de Cormondes ; Max Stritt, d'Alterswil ; M^{lles} Blandine Berset, de Villarsiviriaux ; Emma Bongard, de Sales (Sarine) ; Angèle Cotting, de Sales (Sarine) ; Elisabeth Dessarzin, de Surpierre ; Marguerite Ludwig, de Renan (Jura bernois) ; Lydie Perroud, de La Neirigue ; Jeanne Rohrbasser, de Montet (Broye).

Avec la mention « Satisfaisant », à MM. Bernard Cuenat, des Enfers (Jura bernois) ; Alfred Duc, de Forel ; Marcel Ducrest, de Pont (Veveyse) ; Marcel Magnin, de Cottens ; Jean-Baptiste Betrisey, de Saint-Léonard (Valais) ; Fernand Boillat, de La Chaux-sur-Breuleux (Jura bernois) ; Werner Herren, de Lourtens ; M^{lles} Marthe Clerc, de Sâles (Gruyère) ; Brigitte Chassot, de Fribourg ; Marie Rey, de Massonnens.

Le diplôme pour l'enseignement des travaux manuels a, de plus, été délivré à M^{lles} Martine Chanez, de Châbles ; Elisabeth Delley, de Delley ; Thérèse Gillard, de Lussy ; Thérèse Monney, de Châbles ; Ida Remy, de Charmey ; M^{me} Lucie Ruffieux, de Crésuz ; M^{lles} Eugénie Suard, de Progens et Thérèse Uldry, du Châtelard.

Musée pédagogique

Le Bibliothécaire rappelle l'art. 15 du Règlement qui prévoit, pour la date du 1^{er} août, la rentrée de tous ouvrages ou objets prêtés.

Par contre, les membres du corps enseignant qui désireraient des livres ou des revues pour les vacances, — période de lecture et de méditation s'il en est, — sont priés de les demander d'ici au 10 août, la Bibliothèque demeurant fermée pendant les vacances scolaires.

Enfin, en vue de permettre une circulation plus active des *nouveautés* de librairie, le Bibliothécaire prie instamment lecteurs et *lectrices* de ne pas dépasser le terme réglementaire de quatre semaines. L'amende de dix centimes par jour et par ouvrage, à partir de l'avis donné, sera rigoureusement appliquée aux retardataires qui n'auront pas sollicité une prolongation.

PENSÉES

Rien ne trempe la volonté comme d'obéir ; car obéir c'est très dur à la volonté réfléchie, et il faut un grand exercice de volonté pour être docile. Aussi les plus obéissants dans le devoir sont-ils les plus indomptables dans la résistance, quand la résistance est un devoir.

YVES LE QUERDEC.

Il faut avoir le cœur placé haut pour verser certaines larmes.

CHATEAUBRIAND.